

Avis de détermination

Le présent avis de détermination est émis par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Parcs Canada a déterminé que le projet n'était pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

La présence de pucerons lanigères de la pruche, une espèce d'insecte exotique envahissant, a été détectée à Kejimikujik. Cette évaluation d'impact détaillée (EID) utilise le cadre décisionnel Résister-Accepter-Diriger pour examiner les autres solutions dont dispose Parcs Canada, en collaboration avec les Mi'kmaq, pour lutter contre l'infestation de pucerons lanigères de la pruche. La comparaison des risques et des avantages de l'approche par défaut « Accepter/Adapter » (ou ne rien faire) avec les risques et les avantages d'une gestion active utilisant une approche combinée « Résister et diriger » aboutit aux conclusions suivantes :

Pas d'intervention

On s'attend à ce que les forêts de pruches qui ne sont pas activement gérées subissent des changements importants de leur structure et de leur fonction, conséquence directe de l'infestation de pucerons lanigères de la pruche. En raison de l'étendue importante des forêts de pruches, de la disponibilité limitée des options de contrôle des pucerons lanigères de la pruche, de l'échelle à laquelle les interventions de gestion active disponibles peuvent être appliquées et du temps qu'il faudrait pour que les options de gestion fassent effet, il s'agit du résultat probable pour la plupart des peuplements de pruches à Kejimikujik.

L'« absence d'intervention » devrait entraîner des effets résiduels négatifs importants à long terme sur la pruche du Canada, les invertébrés non ciblés, les oiseaux forestiers associés aux peuplements de pruche et les réseaux mycorhiziens caractéristiques des peuplements de pruche. Bien que la plantation d'arbres et la régénération naturelle permettent d'atténuer la perte attendue d'arbres, elles ne fournissent pas les mêmes services d'habitat ou d'écosystème que ceux fournis par la pruche. Les espèces qui dépendent des pruches pour tout ou partie de leur cycle de vie peuvent voir leur population décliner, et la composition des communautés florales et fauniques pourrait s'éloigner des espèces/communautés rares ou spécialisées au profit d'espèces/communautés plus générales.

Des effets résiduels à long terme sont attendus sur la santé des Mi'kmaq et sur l'accès et l'agrément des visiteurs dans le cas d'une « absence d'intervention ». En raison de la disparition attendue des pruches, il sera de plus en plus difficile pour les Mi'kmaq de trouver des pruches et des plantes associées à récolter, et l'esthétique du paysage connu par les visiteurs s'en trouvera modifiée. La régénération naturelle et la plantation d'espèces d'arbres indigènes permettraient d'atténuer la perte attendue de la canopée, mais les services écosystémiques fournis ne seraient pas les mêmes que ceux fournis par les pruches.

Traitement chimique

La lutte contre les effets de l'infestation des pucerons lanigères de la pruche grâce à l'application proposée d'un traitement chimique dans les peuplements prioritaires permettra à la pruche de persister dans une partie des forêts et contribuera à maintenir la structure et la fonction caractéristiques de la

pruche dans les peuplements traités. La conservation des peuplements prioritaires de pruche atténuera les effets en cascade potentiels sur d'autres espèces attribuables aux changements forestiers provoqués par les pucerons lanigères de la pruche. Aucun effet résiduel négatif important à long terme n'est attendu dans le cadre de la solution de traitement chimique une fois que les mesures d'atténuation auront été appliquées pour la pruche du Canada, les invertébrés non ciblés, les oiseaux forestiers associés aux peuplements de pruche et les réseaux mycorrhiziens caractéristiques des peuplements de pruche. L'objectif des traitements chimiques proposés est d'utiliser des insecticides pour réduire le nombre de pucerons lanigères de la pruche à des niveaux permettant la survie à court terme des peuplements de pruche prioritaires jusqu'à l'établissement définitif d'une population de prédateurs viables par le biais du biocontrôle. Les peuplements traités devraient maintenir la santé des arbres à court terme et continuer à fournir des conditions microclimatiques caractéristiques d'un écosystème de pruche, qui à son tour fournit un habitat à la flore et à la faune associées. Les abeilles et autres pollinisateurs peuvent être exposés à l'imidaclopride, qui est absorbé dans le pollen et le nectar des plantes en fleurs poussant directement à côté des pruches traitées, mais les concentrations sont inférieures aux niveaux connus pour provoquer des effets au niveau des colonies d'abeilles. L'utilisation de l'imidaclopride peut avoir un effet négatif à court terme sur la richesse et l'abondance des espèces d'arthropodes terricoles, mais aucun effet à long terme n'est attendu.

Aucun effet résiduel négatif important à long terme n'est attendu concernant la santé des Mi'kmaq ou l'accès et l'agrément des visiteurs. Les pruches des peuplements prioritaires pourront être utilisées par les Mi'kmaq s'ils souhaitent récolter dans les peuplements traités. Une identification et une communication claires des arbres traités permettront aux Mi'kmaq de choisir d'utiliser ou non ces arbres. Les effets négatifs potentiels sur l'expérience des visiteurs seront atténués par le choix du moment des activités, afin d'éviter la haute saison des visites, et par l'information et la sensibilisation du public. Parcs Canada sensibilisera le public à l'infestation de pucerons lanigères de la pruche et fera part d'information sur ses efforts de collaboration avec les Mi'kmaq pour gérer les infestations de pucerons lanigères de la pruche. Les pruches des peuplements prioritaires continueront à contribuer au caractère du parc et à l'agrément des visiteurs.

Biocontrôle

La dissémination d'agents de biocontrôle est une solution qui vise également à orienter le changement, mais sur une période plus longue, en rétablissant l'équilibre de l'écosystème forestier où le puceron lanigère de la pruche et la pruche peuvent coexister. Des agents de biocontrôle ont été disséminés dans le nord-est des États-Unis au cours des dernières années, ce qui a permis de disposer de 20 ans de données de recherche et de surveillance pour ce projet. À l'échelle locale, les recherches menées par le Service canadien des forêts en sont au stade préliminaire. Le plan de gestion du puceron lanigère de la pruche pour le Canada considère la lutte biologique comme un outil essentiel pour la gestion à long terme du puceron lanigère de la pruche en Nouvelle-Écosse.

Aucun effet résiduel négatif important à long terme n'est attendu dans le cadre de la solution de dissémination des agents de biocontrôle une fois que les mesures d'atténuation auront été appliquées pour la pruche du Canada, les invertébrés non ciblés, les oiseaux forestiers associés aux peuplements de pruche et les réseaux mycorrhiziens caractéristiques des peuplements de pruche. La dissémination proposée d'agents de biocontrôle est une stratégie de gestion active à long terme, à l'échelle du paysage, qui devrait contribuer à la persistance à long terme de la flore et de la faune associées aux

forêts de pruches en contrôlant les pucerons lanigères de la pruche à des niveaux qui favorisent la persistance continue des pruches à l'intérieur et au-delà des limites de Kejimikujik. Il est possible que des parasitoïdes non indigènes soient collectés par inadvertance lors de l'importation de mouches grises *Leucotaraxis* depuis la côte ouest, mais l'application de mesures d'atténuation réduit ce risque à des niveaux négligeables. Le risque d'hybridation avec l'espèce indigène *Laricobius rubidus* est négligeable compte tenu de la répartition de l'espèce. La dissémination d'agents de biocontrôle devrait réduire la dépendance à l'égard des insecticides en établissant une relation prédateur-proie qui maintiendra la population de pucerons lanigères de la pruche à un niveau qui n'est pas préjudiciable à la pruche du Canada.

Le biocontrôle n'a pas d'effets résiduels négatifs importants sur l'homme. Ce traitement devrait contribuer à la santé des Mi'kmaq, ainsi qu'à l'accès et à l'agrément des visiteurs, en maintenant les pucerons lanigères de la pruche à des niveaux qui permettent la persistance de la pruche à Kejimikujik.

La persistance de la pruche dans l'écosystème aura un effet positif en cascade sur la flore et la faune indigènes de Kejimikujik. La dissémination proposée d'agents de biocontrôle est une stratégie de gestion active à long terme, à l'échelle du paysage, qui devrait avoir des effets positifs sur les pruches à l'intérieur et au-delà des limites de Kejimikujik, une fois que les populations d'agents de biocontrôle se seront établies et seront autonomes.

Gestion intégrée de parasites

L'application d'une stratégie de gestion intégrée de parasites, qui comprend à la fois un traitement chimique et la dissémination d'agents de biocontrôle, devrait avoir l'effet le plus positif sur les composantes écologiques et culturelles valorisées déterminées. La lutte chimique permettra de combler le fossé entre le niveau actuel de l'infestation de pucerons lanigères de la pruche et l'établissement d'un agent de biocontrôle viable. Le biocontrôle réduira la dépendance à l'égard des insecticides en établissant une relation prédateur-proie qui maintiendra la population de pucerons lanigères de la pruche à un niveau normal qui n'entraînera pas une mortalité généralisée de la pruche du Canada.

Examen public et autochtone

Nous avons reçu des commentaires sur l'ébauche de modification de l'EID du public et des ministères. Les commentaires reçus étaient favorables au projet et comprenaient des commentaires de rédaction, des recommandations d'études à inclure dans l'analyse et des précisions sur les protocoles de biocontrôle. Ce retour d'information s'est traduit par l'inclusion de ressources supplémentaires dans la modification de l'EID, sans que le projet lui-même ne soit modifié.

Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont envoyé une lettre à Parcs Canada pour lui faire part de leurs commentaires sur le projet de modification de l'EID. Ils recommandent notamment de respecter les cours d'eau, de tenir compte des pollinisateurs et des espèces en péril, et d'éviter le traitement fongique du sol par trempage. Bien que le mélange de Xytect 2F et de Starkle 20SG ait suscité quelques inquiétudes au départ, les Mi'kmaq ont accepté l'utilisation du mélange proposé après avoir obtenu des éclaircissements et des conseils de la part du conseil consultatif forestier des Mi'kmaq. Les recommandations du KMKNO ont été intégrées dans la modification de l'EID. Parcs Canada continuera de collaborer avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et de leur faire part de l'information et des décisions.

Compte tenu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans la modification de l'EID, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets environnementaux négatifs importants sur les composantes valorisées cernées.

Pour demander une copie du rapport de modification de l'évaluation d'impact détaillée, communiquez avec :

Parc national et lieu historique national Kejimikujik.
C.P. 236 Maitland Bridge (Nouvelle-Écosse) B0T 1B0
Téléphone : 902-682-2770
Courriel : parlonsdekejimkujik-letstalkkejimkujik@pc.gc.ca